



## Situation Pastorale à la fin de saison des pluies 2016 /2017

La situation pastorale est caractérisée par une importante disponibilité fourragère et un bon remplissage des mares pour l'alimentation du bétail. La première phase de la saison pluvieuse, c'est-à-dire la période allant de la première décade du mois de mai à la deuxième décade du mois d'août a été déterminante. En effet, malgré, les conditions agrométéorologiques défavorables telles que l'installation tardive de la végétation et les pauses pluviométriques ayant émaillé cette phase par endroit, il a été enregistré à partir de la deuxième décade du mois de juillet, des pluies abondantes et régulières qui ont permis la croissance et le développement rapide de la végétation. Cette végétation a vite atteint un niveau de croissance moyen à supérieur à la moyenne des 5 dernières années. Dans la partie pastorale des pays du front sahélien, d'importantes productions de biomasse fourragère (800 à 2000 kg MS. ha<sup>-1</sup>) sont observées : Au Sénégal un peu partout ; en Mauritanie dans les Willayas d'Assaba, de Guidimaka, de Hodh el Gharbi et d'Hodh ech Chargui ; Au Mali dans les régions de Kayes, Mopti, Ségou et Koulikoro ; au Niger au Nord du Département de Dakoro et le dans le département de Diffa ; au Tchad dans toute la moitié Sud pastorale (figure1). Dans ces zones, il faut un à deux hectares pour supporter les besoins d'entretien d'un animal de 250 kg de poids vif pendant 9 mois (figure2). Dans les zones où les conditions pluviométriques n'ont pas favorisé la production fourragère, la capacité de charge varie entre 3 à 20 ha.UBT-1. Dans ces zones de faibles productions qui sont généralement situées dans la partie Nord de la zone pastorale, la capacité d'accueil ne dépasse guère 1 mois voire 2 semaines pour 1 UBT (figure3). Pour les élevages de petits ruminants, ces zones ne permettent d'assurer que l'alimentation de 1 à 5 caprins ou ovins pendant les 9 mois de saison sèche, sur un hectare (Figure4).

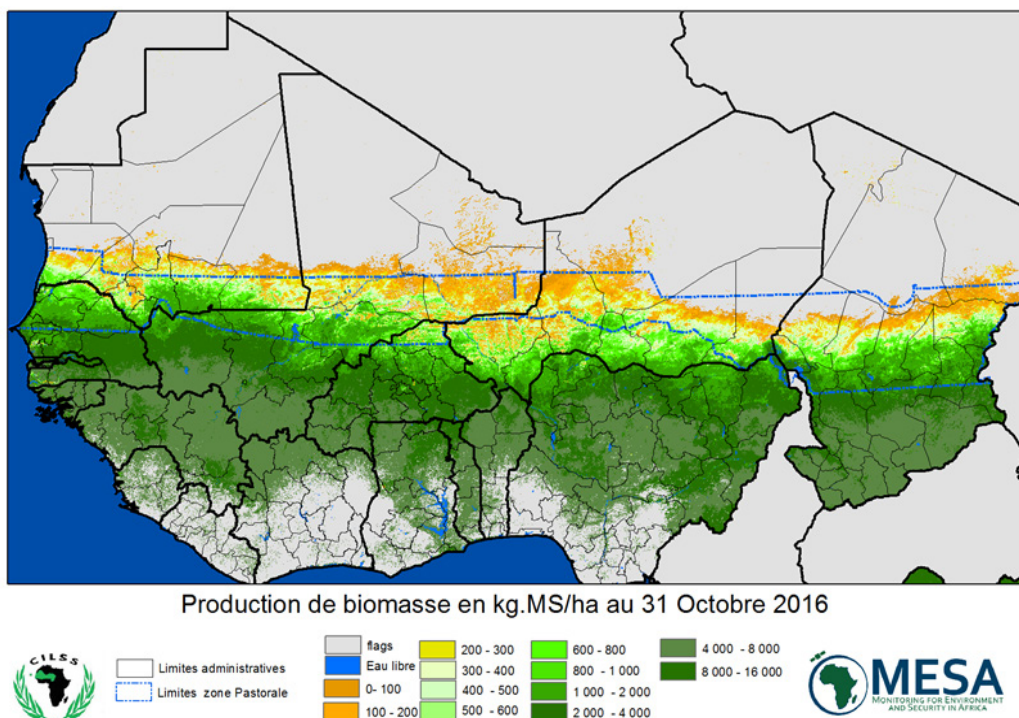


Figure1 : production de biomasse en kg MS ha<sup>-1</sup> au 31 octobre 2016